

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 04 JUILLET 2018**

-=-=-=-=-

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 26/06/2018
- Date d'affichage : 26/06/2018

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Serge ALLAIRE, Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Bernadette BLANCHARD, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Jean-Claude LESUEUR, Daniel LORNET, Emilie MAUCLET et Hervé MORVAN.

Etaient absents : Ludovic DUHENNOIS qui a donné pouvoir à Ludovic LAME, Christian LECLERE qui a donné pouvoir à Sylvain CARDON et Isabelle DURUSSEL.

Madame Emilie MAUCLET a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2018/24 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION POUR DE L'AIDE AU SECRETARIAT
(Rapporteur : Bernadette BLANCHARD)

Afin de poursuivre la formation de la secrétaire de mairie, il est proposé de demander de nouveau la mise à disposition de Madame DELACOTTE Anne-Sophie à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées. Nous rembourserons au réel le coût horaire à la CCPE pour une période de 8 heures par mois sur 6 mois.

Monsieur Sylvain CARDON n'est pas encore arrivé, il ne participe donc pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Bernadette BLANCHARD,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées au coût horaire réel.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2018/25 : FIXATION DU TARIF DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
(Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Arrivée de Monsieur Sylvain CARDON qui participe au vote de cette délibération et au conseil municipal.

Suite à la présentation du bilan de la cantine scolaire 2017 lors de la commission finances du 12 juin dernier, le bilan se présente comme suit :

	ANNEE 2017		CANTINE						
Pour le calcul, les chiffres pris en compte sont ceux de début janvier à fin déc.									
Dépenses	2014	2015	2016	2017	Recettes	2014	2015	2016	2017
Personnel (salaire+charges+formatio	21 696 €	14 985 €	14 580 €	14 795 €	Participation FAM	23 850 €	17 094 €	10 115 €	9 214 €
Personnel administratif	800 €	1 154 €	1 297 €	1 219 €	Participation COM	14 629 €	12 453 €	15 245 €	13 855 €
Entretien du matériel/vérif	536 €	322 €	1 429 €	84 €					
Amortissement lave-vaisselle (10 ans)	451 €	451 €	451 €	451 €					
Electricité, chauffage, eau, assuran	2 129 €	2 121 €	1 892 €	1 877 €					
Produits d'entretien, vêtements	268 €	137 €	506 €	142 €					
Repas, pain	12 599 €	10 377 €	5 205 €	4 501 €					
TOTAL	38 479 €	29 547 €	25 360 €	23 069 €		38 479 €	29 547 €	25 360 €	23 069 €
Nombre de repas servis :	4 077	2 969	1 797	1 536					
Prix de revient d'un repas :	9.44 €	9.95 €	14.11 €	15.02 €					
Participation des parents :	5.85 €	5.85 €	5.85 €	5.85 €					
Participation communale :	3.59 €	4.10 €	8.26 €	9.17 €					
	prix	taux d'augmentation		Participation communale					
Participation parentale 2010-2011	5.75 €	1.77%		15 754 €	17.90%				
Participation parentale 2011-2012	5.85 €	1.74%		16 952 €	7.60%				
Participation parentale 2012-2013	5.85 €	0.00%		16 113 €	-4.95%				
Participation parentale 2013-2014	5.85 €	0.00%		15 415 €	-4.33%				
Participation parentale 2014-2015	5.85 €	0.00%		14 629 €	-5.10%				
Participation parentale 2015-2016	5.85 €	0.00%		12 453 €	-14.87%				
Participation parentale 2016-2017	5.85 €	0.00%		15 245 €	22.42%				
Participation parentale 2017-2018	5.85 €	0.00%		13 855 €	-9.12%				
Proposition 2018-2019									

La commission finances vous propose de ne pas appliquer d'augmentation sur le repas facturé aux parents à 5.85€ pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET WATTELET;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 12/06/2018,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 5.85€ par jour scolaire (11h50-12h20) et par enfant à compter du 3 septembre 2018 et ce jusqu'à un changement de tarif.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2018/26 : FIXATION DU TARIF DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 (Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Suite à la commission finances du 12 juin dernier, le bilan de la garderie se présente comme suit :

		ANNEE 2017		GARDERIE			de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30				
		2014	2015	2016	2017	Recettes		2014	2015	2016	2017
Dépenses		2014	2015	2016	2017	Recettes		2014	2015	2016	2017
Personnel	8 369 €	8 483 €	7 806 €	11 219 €	Participation des familles		8 411 €	6 661 €	4 126 €	3 026 €	
Chauffage, électricité	949 €	1 493 €	1 392 €	1 333 €	Participation communale		1 135 €	3 543 €	5 071 €	7 730 €	
photocopier, matériel	228 €	228 €	0 €	0 €							
TOTAL	9 546 €	10 204 €	9 197 €	12 552 €			9 546 €	10 204 €	9 197 €	10 756 €	
Nombre de garderie:	3912	3187	1919	1292							
Prix de revient de l'heure/enfant	2.44 €	3.20 €	4.79 €	9.72 €							
Participation des parents :	2.15 €	2.15 €	2.15 €	2.30 €							
Participation communale :	0.29 €	1.05 €	2.64 €	7.42 €							
	Prix	Taux d'augmentation		Participation communale							
Participation parentale 2012-2013	2.15 €	0%		547 €							
Participation parentale 2013-2014	2.15 €	0%		0 €							
Participation parentale 2014-2015	2.15 €	0%		1 135 €							
Participation parentale 2015-2016	2.15 €	0%		3 543 €							
Participation parentale 2016-2017	2.15 €	0%		5 071 €							
Participation parentale 2017-2018	2.30 €	7%		7 730 €							
Proposition 2018-2019											

Il est proposé de ne pas augmenter et de facturer 2.30€ le prix de la garderie aux parents pour l'année scolaire et ce jusqu'à un changement de tarif.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET WATTELET,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 12/06/2018,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2018/2019 le prix de la garderie comme suit :

2.30€ par jour scolaire et par enfant pour la garderie du matin (7h30-8h50)

2.30€ par jour scolaire et par enfant pour la garderie du soir (17h00-18h30).

Chaque garderie n'est ni fractionnable, ni modulable. Ces tarifs seront applicables à compter du 3 septembre 2018.

DELIBERATION 2018/27 : ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA SENTE DITE DE « DERRIERE LA BASSE-COTE » (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 23 avril 2018 pris en application des articles L.161-10 du Code rural et R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière, une enquête en vue de l'aliénation d'une partie de la sente dénommée « Sente dite de derrière la Basse-Côte », s'est déroulée du vendredi 11 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur LAINE Patrice en date du 28 mai 2018, sont favorables au projet.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur d'une part, et sur l'aliénation de la sente, objet de l'enquête, d'autre part.

En outre, aucune association conforme aux conditions prévues à l'article L.161-11 du Code rural n'a été créée et ne s'est manifestée dans les délais prévus à l'article L.161-10 du Code de rural en vue de prendre en charge l'entretien de la sente objet de la procédure.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.161-10 du Code Rural et R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 11 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018 préalablement à l'aliénation de la sente dénommée « Sente dite de derrière la Basse-Côte »,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 28 mai 2018

Considérant qu'aucune association syndicale n'a été créée en application de l'article L.161-11 du Code rural pour assurer l'entretien de la sente à aliéner,
Considérant que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal ordonne la vente de la sente dénommée « Sente dite de derrière la Basse-Côte »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'ordonner la vente ou l'échange foncier de la sente dénommée « Sente dite de derrière la Basse-Côte »,

Eventuellement : de désigner un géomètre pour établir les documents relatifs à la division.

DELIBERATION 2018/28 : ACCORD DE PARTENARIAT POUR LE DEPOT D'UN CONTENEUR DE COLLECTE TEXTILE POUR LE RELAIS « NORD-EST ILE-DE-FRANCE » (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Il est proposé aux membres du Conseil d'équiper la commune d'un conteneur de collecte de vieux vêtements et accessoires à titre gracieux. La durée de cet accord est libre. Le conteneur sera mis face à la mairie. Il favorise l'insertion de personne par le travail et permet le recyclage des tissus usagés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2018/29 : DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 (Rapporteur : Hervé MORVAN)

L'opération « Travaux rue de la Plaine » n'a pas été assez pourvu pour payer l'ensemble des travaux. Ainsi, il manque 30.00€.

Pour créditer l'opération « Travaux rue de la Plaine », les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur une décision modificative qui se traduit comme suit :

INVESTISSEMENT		
	Opération - Compte	Montant
Crédit à ouvrir	<u>201701</u> Travaux rue de la Plaine <u>21538</u> Autres réseaux	+ 30.00€
Crédit à réduire	<u>OPFI</u> Opérations Financières <u>020</u> Dépenses imprévues	- 30.00€

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de réaliser la décision modificative N°1 comme ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Un CDD est signé pour un renfort cet été concernant l'arrosage et l'entretien des espaces verts.
- Recherche en cours de contrats aidés pour l'école et le service technique.
- Une réparation du terrain de tennis a été effectuée.
- Le barbecue a été rénové avec des plaques de fer pour éviter les dégradations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

2018/24	Demande de mise à disposition pour de l'aide au secrétariat
2018/25	Fixation du tarif de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019
2018/26	Fixation du tarif de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019
2018/27	Aliénation d'une partie de la sente dite de « derrière la Basse-Côte »
2018/28	Accord de partenariat pour le dépôt d'un conteneur de collecte textile pour le Relais « Nord-Est Ile-De-France »
2018/29	Décision modificative numéro 1

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		MAUCLET Emilie	